PROCHE, ACTIF, humain !

SNAP

CSE

FTs

Réunion du 22/05/2025

SOMMAIRE

Cliquez sur les titres pour accéder à l'article

- Point de situation Test certification d'identité (NIR)
- DSN spectacle
- Point Ressources Humaines

Magalie COINTE

Déléguée Régionale et Syndicale

Elue CSE - Collège 2

Présidente de la commission politique sociale

Point de situation Test certification d'identité (NIR)

Deux familles d'activités à traiter dans la certification d'identité :

Les attentes inscription

Ces attentes se créent lorsque le processus automatique d'inscription ne peut pas aboutir.

- **AGDREF** : cette attente est créée lors d'une demande d'inscription par un ressortissant d'un pays tiers.
  600 entrées par jour en moyenne.
  temps de traitement : 3 minutes
- **Identification à finaliser** : cette attente est créée lorsque l'identification n'a pu être réalisée en automatique
  (Exemples : doute sur l'adresse, sur le statut du demandeur d'emploi, etc).
  400 entrées par jour en moyenne.
  temps de traitement : 3 minutes
- **Individu à certifier** : cette attente est créée lorsque la certification d'identité avec la CNAV n'a pu aboutir.
  700 entrées par jour en moyenne.
  temps de traitement : 5 minutes

Les attentes Echanges CNAV

- **Certification** : les attentes sont créées lorsque la certification automatique avec la CNAV n'a pu aboutir.
  Elles se décomposent en 3 familles : les échecs qui correspondent à 90% de la totalité , les En attente retour CNAV (8%), les refus de certification (2%).
- **Abonnement** : il s'agit de personnes dont l'identité est certifiée pour lesquelles la CRAM nous informe de modifications concernant les données administratives.
- **Notification** : il s'agit de personnes dont l'identité est certifiée , avec abonnement et dont la CRAM nous informe de modifications concernant les données administratives.

Une enquête a défini un temps moyen de traitement de 4 minutes sur l'ensemble de ces 3 familles.

❖ Rappel Contexte et Objectifs du Test

- L'inscription d'un DE repose sur la certification de son identité.
  Cette certification est essentielle pour garantir le bon déroulement de nombreux processus, tels que l'instruction des droits, le paiement des allocations et des aides, le prélèvement à la source, l'intégration des flux automatisés, la coordination avec les organismes sociaux, le recrutement par les entreprises, et la gestion du bonus-malus.
- Le principal attendu de la centralisation est de réduire les risques liés à cette certification pour l'établissement.
  Les régions concernées sont IDF, Mayotte et Nouvelle Aquitaine.

❖ État des Lieux et Résultats

A ce stade, le test a permis de :

- Réaliser un état des lieux partagé de l'activité et amorcer des premières optimisations.

Gains d'efficience : réduction des temps de traitement : -53% sur Certification Identité et -9% sur Certification NIR au regard des flux constatés.

- Vérifier la capacité à assurer l'effectivité, la qualité et la rapidité des inscriptions liées à l'identité dans un environnement centralisé.

Résultat : aucune réclamation provenant des agences ou des DE. Il est crucial de traiter les activités de certification d'identité dans un délai de 48 heures pour éviter toute interruption de service.

- Identifier les conditions de succès d'une centralisation RH et opérationnelle.

Le test démontre la nécessité de :

- Intensifier les actions visant à améliorer l'efficience.
- Renforcer les moyens de pilotage opérationnel et décisionnel.
- Confirmer la maîtrise et la valeur de la centralisation sur les activités de certification du NIR, notamment par un apport de vision partagé avec les 3 régions.
- Poursuivre les travaux engagés par la DIR auprès des équipes « DATA/IA» et « Simplification/efficience » dans le cadre du plan d'action sur la soutenabilité de l'activité à France Travail.
- Planifier les travaux d'aide à la décision sur le modèle d'organisation et de gestion de l'activité.

❖ Prolongation

Les travaux se poursuivent pour explorer de nouvelles pistes d'optimisation et renforcer les gains opérationnels, en suivant le plan d'action lancé début 2025.
Le bilan de ces actions est attendu pour le **15 septembre 2025**.
Le test de certification d'identité en cours sera maintenu dans sa configuration actuelle **jusqu'au 17 octobre 2025**, avec un suivi régulier pour optimiser les processus et garantir une efficacité maximale.
Les équipes sont mobilisées pour assurer une continuité dans le traitement des demandes tout en maintenant un haut niveau de satisfaction parmi les utilisateurs.

❖ Ressources

38 collaborateurs sont affectés à cette mission.
Les équipes seront prolongées **jusqu'au 31 octobre 2025**.
Un état des lieux sera réalisé concernant les agents souhaitant continuer l'activité, avec diffusion d'appels à mission selon les besoins,priorisant les agents déjà en mission.
Des CDD seront prolongés selon les besoins identifiés.

DSN spectacle

❖ Enjeux

Le projet vise à :

- Exploiter les données DSN pour traiter les activités salariées relevant de l'intermittence du spectacle.
- Remplacer le canal de traitement des AEM (ATE) par le canal DSN.
- Permettre un enrichissement des données pour optimiser l'indemnisation et d'utiliser des données partagées avec l'ensemble des organismes de protection sociale.
- Garantir une indemnisation de qualité alignée avec les exigences du code du travail.
- Limiter les échanges avec les DE sur les données à justifier par leurs employeurs.
- Limiter les situations de fraudes et d'assurer la fiabilité des éléments transmis.

❖ Analyse et Déploiement

Une analyse approfondie de la qualité de la DSN est en cours, avec un processus structuré qui inclut la fabrication du système d'information (SI), un accompagnement ciblé et un déploiement progressif.
Il est crucial que cette étape soit réalisée avec rigueur pour éviter des erreurs dans les déclarations futures.

Les actions sont planifiées sur plusieurs semestres, allant du deuxième semestre 2024 au premier semestre 2026, avec des périodes spécifiques pour chaque phase.
La fermeture des dispositifs ATE et AE web est également prévue pour le 2ème trimestre 2026.
Ce processus inclut des étapes clés pour garantir une meilleure efficacité.

Réunion du 22/05/2025

CSE FTs

❖ Calendrier

Les actions se dérouleront sur plusieurs semestres, avec des jalons importants :

- Pilote : Pré requis fixé au 25 juin 2025.
- Généralisation : Prévisionnelle à partir du 30 avril 2026.

❖ Comparaisons et Améliorations

La DSN spectacle sera reçue au moins trois semaines plus tôt qu'actuellement, ce qui permettra une accélération du processus d'indemnisation et une liquidation automatique.
Des comparaisons manuelles et automatiques entre la DSN et l'Attestation Employeur Mensuelle (AEM) seront effectuées pour identifier les points d'amélioration.
Il est important de suivre ces comparaisons jusqu'à l'indemnisation, en tenant compte des données hors production.
Des bilatérales entre France Travail et les éditeurs ou déclarants permettront d'alimenter un backlog d'amélioration continue. *(Le backlog est un terme informatique qui définit une liste de fonctionnalités sur lesquelles du travail reste à faire pour mettre au point un produit ou un service informatique)*

❖ Accompagnement Progressif

Un accompagnement sera mis en place pour les utilisateurs, débutant avec un périmètre déclarant réduit.
Il est prévu une extension progressive de ce périmètre, spécifiquement adaptée aux besoins du secteur cinéma/spectacle.

❖ Décisions Go/No Go

Des décisions "Go/No Go" seront prises à différentes étapes pour valider la progression et l'implémentation des différentes phases du projet.

❖ Visites et Ateliers DSN

Environ 80 conseillers de France Travail ont pris part à des tables rondes, abordant divers sujets, notamment la Déclaration Sociale Nominative (DSN) et les contacts avec les employeurs.

Les participants ont été sensibilisés aux objectifs et étapes du projet, favorisant ainsi une compréhension claire et une adhésion élargie.
Une attention particulière a été portée à la nécessité d'une collaboration entre les différentes agences pour garantir un déploiement cohérent et optimisé.
Ces visites ont permis d'identifier les besoins spécifiques de chaque agence afin d'adapter les ressources et outils déployés.

Les besoins remontées lors de ces ateliers et visites sont :

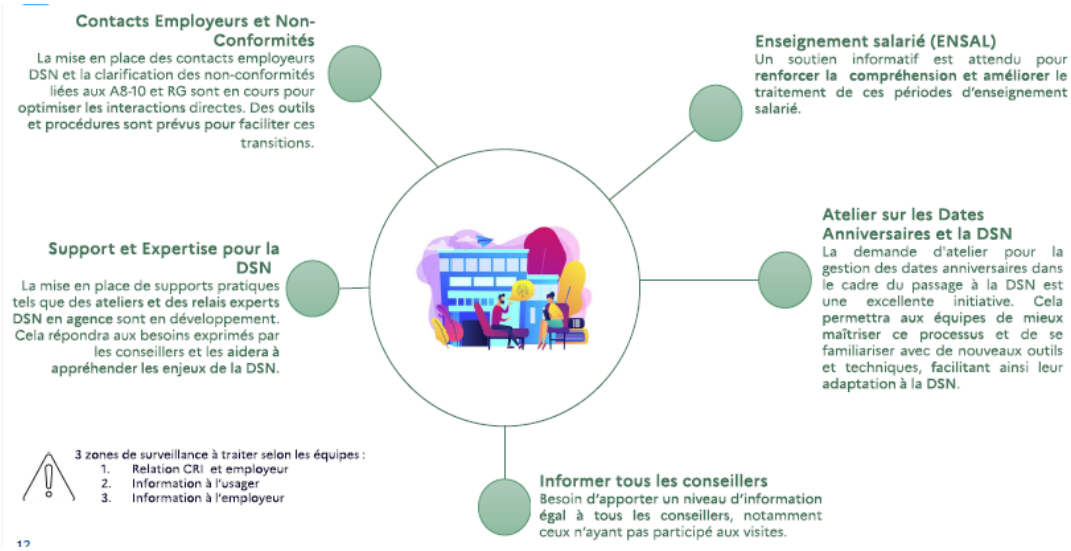

Point Ressources Humaines

❖ Mouvements mensuels du personnel

A fin avril 2025, FTs compte 673 salariés dont 617 CDI et 48 CDD et 8 Contrats d'Apprentissage avec :

- 9 entrées CDI : GDD (AACS ON / AACS Paris) + 1 Comptable (Comptabilité & Finance)
- 2 sorties CDI : retraite (Médiation) / licenciement (AT SE)
- 6 entrées CDD : accroissement (AT SE / ASPS) / remplacement (AACS SE)

Réunion du 22/05/2025

CSE FTs

❖ **Pour plus d'informations, contactez nos représentants SNAP FTs**

Cécile POTIER
Elue suppléante – Collège 1

Laurent GONIN
Elu titulaire – Collège 1

Magalie COINTE
Elue titulaire - Collège 2

Juliette AUGIER
Elue titulaire – Collège 2

Laurent D'HELF
Elu suppléant – Collège 2

Sofia Maria CRUZ
Représentante Syndicale

Sita RAMDONEE
Représentante de Proximité

L'équipe SNAP FTs vous conseille, vous informe, vous défend :
C'est tout le sens de l'action du SNAP !

SNAP
PROCHE, ACTIF, humain !

SYNDICAT SNAP FRANCE TRAVAIL services
Délégués Régionaux : Magalie COINTE - Laurent GONIN
Tél pro : 06 01 22 42 19 ou via Teams
syndicat.snap-pes@francetravail.fr https://www.snap-francetravail.fr/

Je scanne, j'adhère !